Renseignements pratiques

DROITS D'INSCRIPTION Tarif normal : **150 € TTC**

Gratuit pour les professeurs, maîtres de conférences, étudiants, jeunes chercheurs de l'université de Strasbourg

□ Contact:

fru6703-contact@unistra.fr

☑ Inscription en ligne :

http://europa-cnrs.unistra.fr http://www.ceipi.edu

LIEU DU COLLOQUE

Nouveau Patio - 20a rue René Descartes - 67000 Strasbourg Amphi Alain Beretz

ACCÈS DEPUIS L'AÉROPORT

Prendre le train jusqu'à la gare centrale de Strasbourg

ACCÈS DEPUIS LA GARE

Tram C direction Neuhof Rodolphe Reuss Arrêt « Université »

MANIFESTATION VALIDÉE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

N° déclaration d'activité : 4267 04090 67

Partenaires













Les lois de la robotique d'Asimov et le Droit





14h Début des travaux

Mot de bienvenue

Jeanne-Marie Tufféry-Andrieu, Doyen de la Faculté de droit, Université de Strasbourg et Yann Basire, Maître de conférences au CEIPI, Directeur de la Section française du CEIPI

Présidence : Laurence Dreyfuss-Bechmann, Avocate au barreau de Strasbourg, cabinet Fidal

Introduction: Les lois de la robotique, modèle pour le système juridique?

Franck Macrez, Maître de conférences au CEIPI, Université de Strasbourg

0.- « Le robot, gardien de l'humanité ? »

Anthony Vallat, Professeur de sociologie à l'École supérieure de santé de Lausanne, auteur de « Utopie et raison dans le cycle de Fondation d'Isaac Asimov », ActuSF, 2014

1.- «Le robot, responsable?»

Nathalie Nevejans, Maître de conférences en droit privé à l'université d'Artois, auteure du « Traité de droit et d'éthique de la robotique civile », LEH éditions

Pause café

Reprise des travaux

2.- « Le robot, obéissant? »

Université de Nice

3.- « Le robot, entité autonome? »

Jean-Marc Deltorn, Docteur en physique théorique, doctorant en droit au CEIPI, responsable de l'Intelligence artificielle à l'Office européen des brevets

Propos conclusifs: l'œil du praticien

Gilles Vercken, Avocat aux barreaux de Paris et Strasbourg, Cabinet Vercken et Gaullier

Échange avec le public

18h Fin des travaux

Verre de l'amitié